

COMPIÈGNE

Un projet de résidence dans l'ancienne prison

PIERRIG GUENNEC



Antoine Liogier est le propriétaire de 2594m²bâtis (surface au plancher), dans le quartier des Avenues.

L'entrepreneur compiégnois, Antoine Liogier, a acquis le site aux enchères. Il réfléchit à sa reconversion et songe à aménager des logements, adossés à des équipements communs.

L'ancienne maison d'arrêt de Compiègne rouvrira-t-elle bientôt ses portes, avec un nouvel usage ? La vente a été signée, il y a deux semaines. Le Compiégnois, Antoine Liogier, est désormais le propriétaire de 2 594 m² bâtis (surface au plancher), sur un terrain entouré d'une enceinte, dans le sélect quartier des Avenues de Compiègne, à proximité du château et de la forêt. Il a acheté l'ensemble 1,53 million d'euros, suite à des enchères. « *Le bâtiment, qui date de 1860, est d'une grande pureté architecturale qu'on peut retravailler. C'est très minéral toutefois, il va falloir ramener du vert* », souligne l'entrepreneur, à la tête de quatre maisons de retraite, également engagé dans la réhabilitation de la villa Marsigny, où étaient accueillis des élèves de primaire de l'institution Guynemer. « *On s'est donné comme consigne de ne pas regarder l'économie en premier. Il faut que cela tienne la route, mais pas que ce soit purement financier* », poursuit-il, à propos de la prison. Il fait valoir l'intérêt écologique

d'une réhabilitation : *« On divise les émissions de gaz à effet de serre par rapport à une construction neuve. On a un bon bilan carbone, on garde la qualité de ce qui existe. »*

Antoine Liogier songeait à une reconversion liée au haras, un site proche, racheté par l'Agglomération de la région de Compiègne (ARC), *« sans être redondant »*. *« On aurait pu faire des chambres d'hôtel dans la prison »*, glisse-t-il. Mais l'ARC n'est pas encore fixée sur le sort du haras. *« On ne peut pas attendre indéfiniment les résultats des études lancées sur ce sujet. Sinon, la prison va être squattée. Des gens ont déjà forcé la porte récemment. Ils ont coupé des fils, éclaté des extincteurs... »*

« TOUS LES PUBLICS »

Héberger provisoirement des activités pour éviter les intrusions s'avère malaisé. *« Le problème, c'est qu'il faut deux entrées et il n'y en a qu'une pour l'instant. Sinon, on reste limité à 19 personnes. De plus, il y a pas mal de portes assez étroites, moins de 90 centimètres, ce qui n'est pas compatible avec les normes actuelles. »*

Conclusion : *« On se remet sur le projet de logements, prévus dans le PLU (plan local d'urbanisme), mais dans la perspective d'une résidence services, annonce Antoine Liogier. Du logement classique ne nous semble pas pertinent. »* Les résidents disposeraient ainsi d'installations communes, *« par exemple des équipements sportifs, fitness, petite piscine à contre-courant... »*. Ce projet s'adresserait *« à tous les publics, nous ne voulons pas nous poser de limites »*.

OUVRIR SUR LE QUARTIER

Un des enjeux est d'ouvrir la maison d'arrêt sur le quartier, selon le nouvel acquéreur et son équipe. Les bâtiments sont entourés d'un mur d'enceinte que l'ancien architecte des bâtiments de France (ABF) a demandé de conserver. Antoine Liogier pense rouvrir le porche d'entrée historique, à l'angle de l'avenue de la Résistance et de la rue de la Procession. *« Et peut-être un troisième accès un peu plus loin, rue de la Procession »*, ajoute-t-il.

Président de l'association des Avenues de Compiègne, Éric Georgin craint *« l'aggravation des problèmes de circulation que connaît déjà le quartier »*. *« On va être vigilant »*, affirme-t-il.